



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1910-01-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 avril 2023, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1910-01-2023 modifiant le règlement numéro 1910-01-2023 modifiant le règlement numéro 1910 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2023***

Ce règlement a pour objet d'inclure des nouveaux articles promotionnels, de modifier les dispositions concernant le stationnement au centre de la nature, ainsi que de modifier les tarifs en lien avec certaines activités de loisirs.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 19 avril 2023.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA